

Assemblées générales du 7 juin 2017



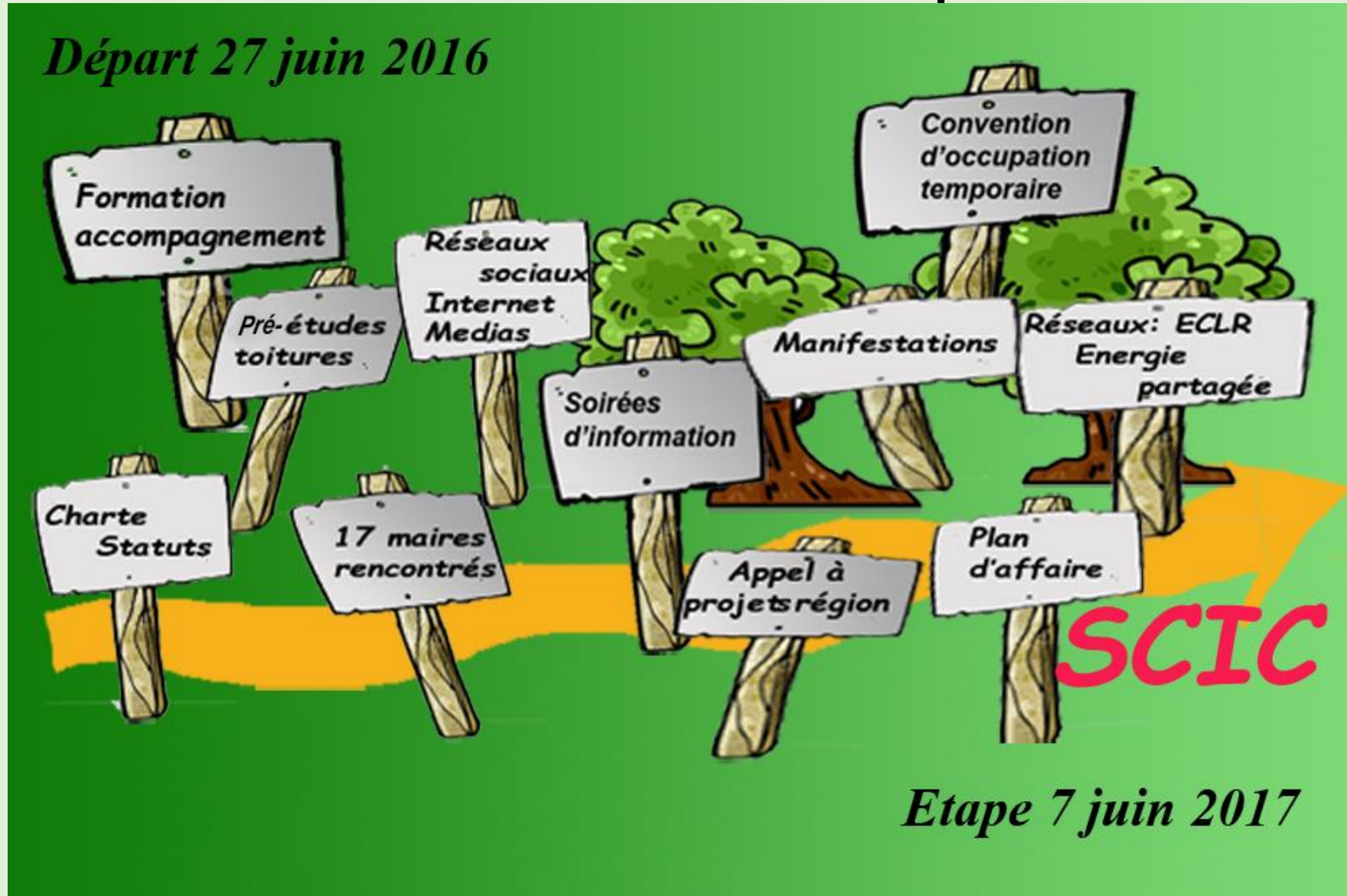
L'ENERGIE LOCALE ET CITOYENNE

Ordre du Jour

- **Assemblée générale ordinaire:**
 - **Présentation et approbation du bilan d'activité et bilan financier**
- **Assemblée générale extraordinaire de transformation en SCIC**
 - **Vote des 8 résolutions**
- **Signature des statuts, du PV de l'assemblée par le CC, feuille de présence**
- **Verre de l'amitié**

Bilan d'activité: De l'association à la coopérative

JP



Nos partenaires



Réseaux



Toitures présélectionnées: à valider par le CC

- **17 Projets d'installations photovoltaïques à 9 kWc :**
 - 6 toits agréés par mairies, déposés à ENEDIS: **Mars 17**
 - 12 projets dont D.P. sont déposés en mairie: **24 Mai au 02 juin 17**
dépôt dossier à ENEDIS prévu: fin Juin 17
- **2 Projets d'installations P.V. à 36 kWc :**
 - 1 projet dont D.P. déposé à Escalquens: **24 Mai 17**
dépôt dossier à ENEDIS prévu: fin Juin 17
 - 1 projet dont D.P. En cours pour Saint-Orens: Juin 17
dépôt dossier à ENEDIS prévu: Juin, Juillet ?

Nota :1 possibilité à discuter avec Mairie à Ayguesvives .

Puissance totale crête : environ **200 kilo Watts**

DP: Demande Préalable de travaux, déposée en Mairie

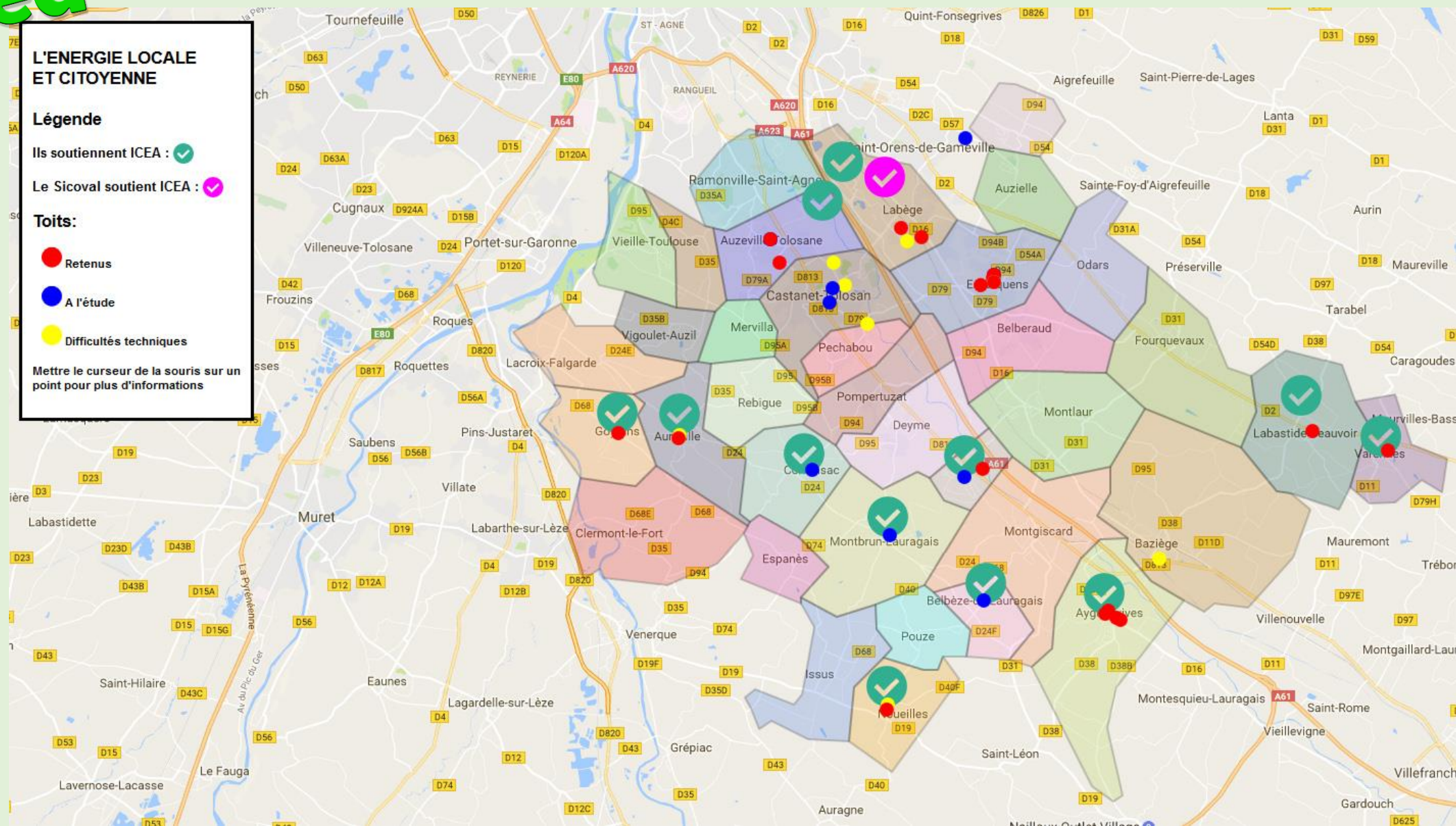
ENEDIS: Ancien ERDF, s'occupe du réseau d'électricité locale

Toitures présélectionnées: à valider par le CC

Commune	Bâtiment	kWc	Dossier DP	Certificat non-opposition	Dossier ENEDIS déposé
Aureville	Ateliers municipaux	9	23/02/2017	07/03/2017	22/03/2017
Ayguesvives	Crèche Les Lutins	9	23/02/2017	23/03/2017	24/03/2017
Donneville	Vestiaires et Pool-house	9	23/02/2017	16/03/2017	22/03/2017
Escalquens	Crèche Pas à Pas	9	23/02/2017	13/03/2017	22/03/2017
Labège	Ecole maternelle	9	23/02/2017	06/03/2017	22/03/2017
Labège	Mairie annexe	9	23/02/2017	06/03/2017	22/03/2017
Varennnes	Salle polyvalente	9	01/05/2017		
Noueilles	Salle des fêtes	9	24/05/2017		
Goyrans	Salle des fêtes	9	24/05/2017		
Ayguesvives	Mairie	9	24/05/2017		
Ayguesvives	MJC	9	24/05/2017		
Ayguesvives	Ecole	9	24/05/2017		
Escalquens	Gymnase	36	24/05/2017		
Escalquens	Berjan	9	24/05/2017		
Escalquens	Maison solidarités	9	24/05/2017		
Auzeville	Mairie	9	30/05/2017		
Auzeville	Ateliers Municipaux	9	30/05/2017		
La Bastide	Salle des fêtes	9	02/06/2017		
Saint Orens	Gymnase Cassin	36	en cours		
Ayguesvives	Gymnase ?	36	à confirmer		



Carte des toits



Communication

- 6 articles dans des bulletins municipaux
- 6 articles dans la Dépêche du midi
- 1 dans la Voix du midi
- 2 fois 2 mn à France bleu Toulouse
« L'actu Eco »
- 4 lettres d'informations



Communication : Evènements



Site Internet:

<http://icea-enr.fr>

Facebook:

<https://www.facebook.com/ICEAenr>



Twitter: https://twitter.com/icea_enr/



Nos sources de financement

- Le financement citoyen (24 927 € à ce jour)
- Le financement Région Occitanie
 - Aide à la décision (études faisabilité, montage juridique et financier, AMO)
 - 70% d'une assiette max de 50 000€ / Dde ICEA: 19 725 €
 - Avance remboursable (versée au démarrage de l'activité)
 - Capital social (min 10 000 €) détenu au moins à 50% par citoyens ou collectivités locales
 - Plafonnée au montant des fonds propres avec max 50 000 €
 - Justifiée par le Plan Prévisionnel de développement
 - Remboursée en 6 versements semestriels à compter de 2 ans après la date de délibération

Nos sources de financement

- Subvention Région Occitanie: 1 € région pour 1 € citoyen (prime à la participation citoyenne)
 - Déposer un dossier de demande d'aide dans les 2 ans après l'attribution de l'avance
 - à hauteur de 50 % des investissements HT
 - Avec un max de 500 € par citoyen « personne physique »
 - Plafonnée à 100 000 €
- Les financements extérieurs
 - Clubs d'investissement (CIERC)
 - Financement Participatif
 - Banques éthiques

Compte de résultat

JP

Edition du : 01/07/2016 au 31/05/2017

CHARGES	Exercice N Net	PRODUITS	Exercice N net
Fournitures administratives	105,88 EUR	Cotisations	900,00 EUR
Autres matieres et fournitures	14,95 EUR	Produits divers gestion courant	372,60 EUR
Primes d'assurance	100,57 EUR	Collectes	6100,00 EUR
Remunerat. d'interm. et honoraires	60,00 EUR		
Publicite publicat. relat. publiqu.	156,75 EUR		
Annonces et insertions	75,00 EUR		
Catalogues et imprimes	21,60 EUR		
Deplacem. missions et receptions	372,60 EUR		
Receptions	101,15 EUR		
Frais postaux et de télécomm.	96,86 EUR		
Services bancaires et assim.	30,00 EUR		
Cotisations	60,00 EUR		
Total	1195,36 EUR	Total	7372,60 EUR
Solde positif	6 177		

Bilan

Edition du : 01/07/2016 au 31/05/2017

ACTIF	Exercice N	PASSIF	Exercice N
Actif immobilisé :		Capitaux propres	
Immobilisations financières	15	Capital	18 750
Disponibilités	24 912	Résultat de l'exercice	6 177
TOTAL GENERAL	24 927	TOTAL GENERAL	24 927



**ENVIE D'AIDER
LA COOPÉRATIVE ICEA?**

Nous avons besoin de vous !... Pas 24h/24

David

- Pour parler de Photovoltaïque, des énergies renouvelables, d'ICEA
- Expliquer la démarche citoyenne
- Pour rassurer sur le Photovoltaïque (pas polluant, recyclable, ...)
- Promouvoir ICEA - L'ENERGIE LOCALE ET CITOYENNE
 - En devenant ambassadeur auprès:
 - Des Maires, des élus,
 - Des associations,
 - Des collectifs
 - Des citoyens
 - Des entreprises
 - Des média
 - Simplement en parlant autour de vous
 - En distribuant des flyers, l'adresse du site web, relayant l'info sur les réseaux sociaux.....
 - En organisant des rencontres entre amis, voisins, proches
 - En nous aidant dans une commission, ponctuellement ou plus.....
 - En proposant des idées d'actions

Assemblée générale extraordinaire de transformation

Première résolution

- L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les motifs, modalités et conséquences de la transformation, constate que les conditions légales de validité de sa décision sont réunies, que les actuels membres de l'association remplissent respectivement l'une ou l'autre des conditions prévues par la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 pour se transformer en SCIC, notamment l'existence d'un lien juridique complémentaire, appelé double qualité, au titre soit d'un contrat de travail, soit d'un contrat d'usager, soit encore d'un autre lien tel que celui de partenaire moral ou financier.
- Elle décide en conséquence, à dater du 7 juin 2017, la transformation de INITIATIVE CITOYENNE POUR UNE ENERGIE ALTERNATIVE déclarée sous le n° W313024774 à la préfecture de la Haute-Garonne (31) le 03/07/2016 et publiée au journal officiel le 16/07/2016 régie par la loi du 1er juillet 1901 en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et plus particulièrement par le Titre II ter portant statut de la SCIC. La transformation est fondée sur l'article 28 bis de cette loi modifiée par l'article 36 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 ;
- La dénomination sociale sera suivie ou précédée de la mention "Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable" ou du sigle « Scic SAS à capital variable »
- La répartition des résultats de l'exercice 2016 s'effectuera selon les règles applicables aux associations régies par la loi du 1er juillet 1901.
- La répartition des résultats des exercices ouverts à compter de la prise d'effet de la transformation, s'effectuera selon les règles applicables à la société sous sa nature et forme nouvelle.
- Cette modification n'entraîne pas création d'un être moral nouveau. Le siège social et la date de clôture de l'exercice restent inchangés.

Cette résolution sera mise au vote.

Deuxième résolution

- L'assemblée générale extraordinaire, en conséquence des résolutions précédentes, décide d'adopter purement et simplement les statuts qui lui ont été présentés et dont elle avait déjà connaissance. Ils formeront les statuts de la société à dater de la prise d'effet de la transformation. Ils sont signés par les associés et demeureront annexés au procès-verbal de cette assemblée pour en faire partie intégrante.

Cette résolution sera mise au vote.

Troisième résolution

L'assemblée agréée les associés suivants, qui ont souscrit et libéré les parts issus de la reprise de la totalité de l'apport de numéraire en fonds associatif à la date de l'assemblée de transformation pour la souscription de parts sociales de la Scic :

- ***Associés Acteurs opérationnels***

Rozenn ABRANTES; André ASTRE; Eric CHERDO; Pascal DELMAS; Mireille DELMAS; Claude DUCERT; Jean Paul GARDETTE; Dominique GARDETTE; Philippe HILAIRE; Dominique HILAIRE; Jean-Marc ISNARD; Bertrand LABORDE; Christian LAURENS; Marc PRIDO; Alain RIVIERE ; Christian THIL; David TREBOSC;

- ***Associés Citoyens***

Philippe ABRANTES; Pascale BERNARD; Anne BOUCHET; Odile BOUTEMY; Béatrice BROUSSEAU; Francis CARBONNE; Joséphine CASAGRANDE; Mona CHERDOE; Christine COMBLE; Bernard CROUZIL; Jean Marie DEPAUX; Michèle DUCERT; Guy FONTAN; Michelle FONTAN; Marion GARDETTE; Laurent GARDETTE; Brigitte GLAIN; Jean MANUGUERRA; Emmanuel MENONI; Serge MILHET; Eric OULIBAUT; Anaïs PRIDO-BERNADBEROY; Jean-Paul ROUSTAN; Corinne TREBOSC ; Florian TREBOSC ; Marion TREBOSC ; Simon VAUPRES; Philippe ZAMOLO; Sandrine THIL;

- ***Associés Autres Partenaires***

Association GPPEP

L'assemblée agréée en qualité d'associé M Eric Noeureuil sous réserve de la libération intégrale de chaque part souscrite.

Les associés ainsi agréés sont invités à entrer en séance et signer la feuille de présence et à prendre part au vote des résolutions qui suivent.

Cette résolution sera mise au vote.

Quatrième résolution

Le capital à l'issue de la transformation et de l'agrément des nouveaux associés atteint un total de dix-huit mille sept cents cinquante euros (18 750 €) résultant de la reprise en fonds associatif représentant le montant intégralement libéré des parts.

Cette résolution sera mise au vote

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de la disparition du statut d'association. La prise d'effet de la transformation emportera, de plein droit, cessation à cette même date du mandat du conseil collégial ainsi que la perte de la qualité d'adhérent.

Cette résolution sera mise au vote.

Sixième résolution

- David Trébosc
- Philippe Hilaire
- L'association GPPEP- représenté par Jean-Marc Isnard
- Alain Rivière
- Christian Thil
- Jean-Paul Gardette

proposent leur candidature en tant que membres du conseil coopératif.

L'assemblée des associés les désigne en qualité de membres du conseil coopératif

David Trébosc, Philippe Hilaire, l'association GPPEP- représenté par Jean-Marc Isnard, Alain Rivière, Christian Thil et Jean-Paul Gardette acceptent leurs fonctions de membres du conseil coopératif.

L'assemblée des associés décide que les membres du conseil coopératif ne percevront pas de rémunération au titre de leur mandat. Les membres auront droit au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentation sur justificatifs dans les conditions en vigueur dans la société.

L'assemblée des associés décide que les contrats de travail des salariés désignés membres du conseil coopératif se poursuivent. Les fonctions techniques liées au contrat de travail et les fonctions liées à la qualité de membre du conseil coopératif étant bien distinctes, ce cumul ne remet pas en cause les conditions d'exercice des fonctions des salariées.

Cette résolution sera mise au vote.

Septième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de réviseur titulaire l'association ARESCOP GRAND SUD, dont le siège est situé 8 rue Fabre 13 001 MARSEILLE, pour la réalisation de la révision annuelle obligatoire pour les sociétés coopératives d'intérêt collectif et la rédaction du prochain rapport de révision quinquennal corrélatif, et ce pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de réviseur suppléant, l'Association de Révision des Sociétés Coopératives de Production et des Scop (ARESCOP), dont le siège est situé au 37, rue Jean-Leclaire 75017 Paris. »

Cette résolution sera mise au vote.

Huitième résolution

L'assemblée des associés décide de conférer tous pouvoirs au représentant de la société, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution sera mise au vote.